



L'ARCHE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Publication du rapport de la Commission d'Étude mandatée par L'Arche Internationale

Paris, le 30 janvier 2023

Le 30 janvier 2023, les membres de la Commission d'Étude – mise en place en novembre 2020 par L'Arche Internationale – ont rendu public leur rapport.

Ce document de plus de 900 pages confirme notamment ce que L'Arche avait rendu public en février 2020 (en conclusion de l'enquête qu'elle avait confiée à un organisme indépendant et à un historien), en particulier l'adhésion de Jean Vanier aux doctrines de son père spirituel, le père Thomas Philippe, et aux pratiques abusives qui s'y rapportent.

À la suite de cette enquête de 2020 qui mettait gravement en cause son fondateur, L'Arche décidait de mettre en place une Commission d'Étude, afin de mieux comprendre la trajectoire de Jean Vanier, l'histoire de fondation de L'Arche et les dynamiques institutionnelles à l'œuvre au sein de l'organisation. Cette Commission d'Étude a travaillé de façon indépendante, accompagnée d'un Comité scientifique chargé du suivi de ses travaux.

Les responsables de L'Arche Internationale expriment leur profonde reconnaissance aux membres de la Commission d'Étude et à ceux du Comité scientifique.

Les responsables de L'Arche Internationale, Stephan Posner et Stacy Cates Carney écrivent dans leur lettre adressée aux membres de L'Arche : « *Nous sommes consternés [par le récit que détaille le rapport et la façon dont Jean Vanier y a été intimement mêlé] et nous condamnons à nouveau, sans réserve, les agissements de notre fondateur et de Thomas Philippe qui sont en totale contradiction avec les règles élémentaires de respect et d'intégrité des personnes, et contraires aux principes fondamentaux de nos communautés. Nous demandons très sincèrement pardon aux personnes qui ont été victimes de ces abus. Nous redisons notre gratitude à celles qui, il y a quelques années, ont brisé le silence au sujet du père Thomas Philippe puis de Jean Vanier et ont ainsi aidé d'autres à se libérer d'un fardeau intolérable.*

Nous reconnaissons notre responsabilité institutionnelle de n'avoir pas su prévenir et repérer ces abus, les signaler et les faire cesser. Dans le même temps, nous ressentons l'adhésion de notre fondateur aux doctrines de Thomas Philippe et la reproduction de ses pratiques, leur dissimulation et les mensonges qui s'y sont suivis, comme un grave abus de confiance à l'égard de L'Arche et de ses membres ».

25 femmes majeures, célibataires, mariées ou consacrées, non handicapées, ont ainsi été identifiées pour avoir vécu, à un moment de leur relation avec Jean Vanier, une situation impliquant un acte sexuel ou un geste intime entre 1952 et 2019. Certaines se sont présentées comme victimes d'une relation abusive, d'autres plutôt comme des partenaires consentantes d'une relation transgressive. Plusieurs de ces femmes sont aujourd'hui décédées. Dans leur diversité, ces relations, parfois concomitantes, s'inscrivent toutes dans un continuum de confusion, d'emprise et d'abus.



L'adhésion de Jean Vanier aux doctrines de Thomas Philippe et aux pratiques qui s'y rapportent est largement documentée dans la partie historique du rapport. En outre, il détaille les circonstances de la fondation de L'Arche en 1964 et pointe l'existence d'un noyau sectaire constitué autour du père Thomas et de Jean Vanier. La Commission souligne cependant que l'arrivée dès l'origine de personnes d'horizons très divers, totalement étrangères à ce noyau sectaire, et l'insertion de L'Arche à l'intérieur des dispositifs médico-sociaux, ont orienté son développement dans une dynamique incompatible avec le déploiement de ces dérives sectaires.

Ce noyau a formé un micro-système à l'origine de L'Arche qui ne s'est pas déployé au-delà d'un cercle très étroit de personnes dont les situations sont largement documentées dans le rapport.

Rien dans les travaux de la Commission, ni dans les interviews menées par une psychologue auprès de personnes handicapées, n'indique que Jean Vanier aurait initié des relations abusives avec l'une d'entre elles. Aucun indice que des personnes en situation de handicap aient pu être exposées à ces abus n'a été relevé au cours des différentes investigations.

Concernant d'éventuelles responsabilités au sein de L'Arche, le rapport n'identifie pas de personnes, en dehors de celles associées à ce micro-système, à qui le reproche puisse être fait d'avoir délibérément couvert ces abus, quoique des informations parcellaires aient circulé. Il analyse de façon approfondie comment certaines dynamiques institutionnelles au sein de L'Arche, la personnalité charismatique de Jean Vanier, l'absence de dispositif fiable pour recueillir la parole des victimes, les manques ou les erreurs de l'institution ecclésiale, se sont combinés pour rendre possible des décennies de silence.

L'Arche reconnaît sa responsabilité de n'avoir su ni prévenir ces abus, ni les repérer, ni les signaler, et par conséquent, ni les faire cesser.

L'Arche décide d'adhérer à la Commission reconnaissance et réparation (CRR1), commission indépendante mise en place en France fin 2021. Cette adhésion va permettre aux victimes de Thomas Philippe, comme de Jean Vanier, de s'engager, si elles le souhaitent, dans un parcours de justice réparatrice, la justice civile ne pouvant plus être saisie.

À la demande de L'Arche, la partie sociologique du rapport porte un regard inédit sur les relations d'autorité et les modalités d'accompagnement ou de supervision qui ont été les siennes à un moment de son histoire. Elle en souligne les écueils qui, à des degrés divers, ont créé un terrain favorable à ses dérives ou à leur absence de signalement. Ceci alimentera la relecture critique de ces pratiques, même si celles-ci ont largement évolué au fil des décennies et de la croissance de L'Arche. Cette relecture s'inscrit dans un travail de longue haleine qui figure d'ores et déjà dans le prochain mandat de la Fédération internationale de L'Arche.

Les deux responsables internationaux indiquent que *« le rapport éclaire de façon remarquable les mécanismes d'emprise enclenchés par un cercle étroit de personnes. Cette analyse est une contribution à la compréhension, et donc à la prévention d'abus dans les contextes les plus divers. À ce titre, nous espérons qu'elle sera utile aussi à d'autres organisations que la nôtre »*.

¹ <https://www.reconnaissancereparation.org/>



L'ARCHE

« ... ce rapport est une étape importante. Parce que nous avons perdu une certaine image de notre fondateur et de notre histoire, nous avons perdu aussi une certaine image de nous-même. S'il est une chose pourtant que nous avons apprise depuis près de 60 ans d'existence, c'est le talent des personnes avec un handicap pour bousculer les images et nous faire accéder à une part plus vraie de nous-même. Nous sommes certes alors plus vulnérables, mais plus justes et plus libres.

Ce qui justifie L'Arche, ce n'est pas son fondateur, mais la vie de ses membres, avec et sans handicap, au service d'une société plus humaine... Nous espérons, par ce travail de relecture de notre passé, être fidèles à cet engagement ».

Par ailleurs, L'Arche tient à réaffirmer son engagement à la promotion d'une culture de la bienveillance et de la protection contre tout type de violence, qui concerne chaque personne qui participe à la vie de L'Arche.

En matière de politique de prévention et de protection des personnes, L'Arche Internationale – ainsi qu'elle s'y était engagée en 2020 – a entrepris un audit qui a été réalisé dans les 157 communautés du monde en 2020 et 2021. Cet audit a notamment conduit à la production d'un [référentiel](#)² inspiré des normes britanniques. Ce référentiel a été finalisé en 2022 et la traduction en 17 langues est en cours d'achèvement. Le déploiement de ces mesures est toujours en cours selon les modalités propres aux 37 pays dans lesquelles L'Arche est présente. Un nouvel audit sera réalisé en 2023 dans l'ensemble de nos communautés, et répété tous les 3 ans.

L'Arche Internationale a par ailleurs mis en place depuis 2020 une [cellule de signalement](#)³ chargée d'instruire les situations qui lui sont adressées. Cette cellule est composée de personnes extérieures à L'Arche ou sans responsabilité opérationnelle. Des dispositifs similaires existent dans un nombre croissant de ses structures nationales et de ses communautés.

Contact cellule L'Arche Internationale : jesignale@larche.org

Contact cellule L'Arche en France : je-signale@arche-france.org

Pour plus d'informations :

<https://www.larche.org/fr/larche/actus/commission-etude-2023/>

<https://commissiondetude-jeanvanier.org/>

Contact presse :

Anais de Montjoye – 01 45 32 52 88 – communication@arche-france.org

² <https://intranet.larche.org/documents/10181/2407959/DI-370-02-Protection-des-personnes-normes-et-objectifs-Mars2022-FR.pdf/d4fd689d-bbac-4849-8209-b1342694cd22>

³ <https://www.larche.org/fr/larche/prevention-et-protection/je-signale/>